

FACTURE DE COMMISSIONS JEUX

Date d'émission : 10/11/2025
N° de facture : 03D3057542025006

Période du 03/11/2025 au 09/11/2025
Page 1/1

EI MME LEBOUQC FREDERIQUE RUE LE BOURG 46140 CAILLAC France Tel : 0984275485	LA FRANCAISE DES JEUX 3-7 Quai du Point du Jour 92650 Boulogne-Billancourt CEDEX France 315 065 292 RCS Nanterre FR49 315 065 292
---	--

Informations	
Code Tiers :	D305754
Codes Point de vente :	147676
Codes FDJ :	501662

Gamme Jeux de Grattage

Jeu (Code - Nom)	Livrets vendus		Livrets régularisés		Livrets nets vendus		Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant			
633 - VEGAS 2017	1	150,00 €	-	0,00 €	1	150,00 €	6,0000%	9,00 €	20,00% (1)
647 - BLACK JACK 2018	1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	6,0000%	18,00 €	20,00% (1)
847 - ASTRO PDV 2025	1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	6,0000%	18,00 €	20,00% (1)
849 - GOAL PDV 2024	1	150,00 €	-	0,00 €	1	150,00 €	6,0000%	9,00 €	20,00% (1)
887 - BANCO 150	1	150,00 €	-	0,00 €	1	150,00 €	6,0000%	9,00 €	20,00% (1)
Total	5	1 050,00 €	-	0,00 €	5	1 050,00 €		63,00 €	

Gamme Jeux de Tirage

Jeu (Nom)	Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
1EUROMILLIONS	54,40 €	5,5000%	2,99 €	20,00% (1)
2 MY MILLION	6,60 €	5,5000%	0,36 €	20,00% (1)
AMIGO	228,00 €	5,2000%	11,86 €	20,00% (1)
CRESCENDO	64,00 €	5,5000%	3,52 €	20,00% (1)
EURODREAMS	15,00 €	5,5000%	0,83 €	20,00% (1)
JOKER + 2010	7,00 €	5,5000%	0,39 €	20,00% (1)
LOTO	100,60 €	5,5000%	5,53 €	20,00% (1)
Total	475,60 €		25,47 €	

Gamme Jeux de Pronostics Sportifs

Jeu (Nom)	Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
PARIONS SPORT - paris combinés	32,00 €	5,5000%	1,76 €	20,00% (1)
Total	32,00 €		1,76 €	

TOTAL A PAYER : 90,23 €

Conditions de règlement :	Date de règlement 12/11/2025
Ce montant est inclus dans votre relevé des opérations.	
En cas de retard de règlement, des pénalités seront appliquées sur la base d'un taux de trois fois le taux d'intérêt légal (loi n° 2008-776 du 4 août 2008).	
En cas de retard de paiement, le débiteur sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose le créancier.	

Mentions :
Auto-facturation (CGI, ann. II, art. 242 nonies A, I-14°) établie par la Française des Jeux, en notre nom et pour notre compte, selon le mandat de facturation.
(1) Montant HT : 90,23 € – TVA (1) au taux de 20,00% : 18,05 €
TVA (1) acquittée en notre lieu et place par la Française des Jeux selon les dispositions de l'instruction administrative BOI-TVA-LIQ-20-20 n°350.
La commission versée inclut 0,2% de commission supplémentaire au titre de l'application des engagements Jeu Responsable.